

Supplément
Leaders

Juillet 2015 • www.leaders.com.tn



Winou el petrol

La vérité

Les clefs du dossier • L'avis des professionnels

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Taoufik Habaieb

CONSEILLER

Hédi Behi

COMITÉ DE RÉDACTION

- Kamel Rekik
- Béchir Nahdi
- Mustapha El Haddad
- Chédly Chakroun
- Khaled Kaddour
- Néjib Zaafrani

CONCEPTION & REALISATION

Ahmed Cherni
(Directeur Artistique)

Raid Bouaziz
(Designer)

PHOTOS

Mohamed Hammi - DR

MARKETING & COMMUNICATION

Jihen Ouaz
(Directrice Marketing)

Imen Channoufi

Asma Achour

Bourane Ennaïfer Hajem
(Directrice Communication)

APPUI

Habib Abbassi • Hajer Ayoubi • Lamia Alayet • Samira Chtila Krifa • Najah Kharraz
• Fayçal Mejjadi • Leïla Mnif • Hamdi Mzoughi • Chaouki Riahi • Sondes Belloumi

IMPRESSION

Simpact

PR Factory

Ennour Building, Cité des Sciences,
BP 200, 1082 Tunis Mahrajène,
Tel.: 71 232 111 / Fax: 71 750 333

abonnement@leaders.com.tn • marketing@leaders.com.tn • redaction@leaders.com.tn

www.leaders.com.tn

Leaders
sur iPhone, iPad, Android et Windows 8



Téléchargez gratuitement l'application



SOMMAIRE

- 2 Winou el petrol, la vérité :
Les clefs du dossier • L'avis des professionnels
- 6 La Tunisie baigne-t-elle dans l'huile de pétrole ?
- 12 Après le tourisme et le phosphate, le tour de l'énergie ?
- 18 Y a-t-il détournement de la production nationale
d'hydrocarbures?



Winou el petrol

La vérité

Les clefs du dossier • L'avis des professionnels

Une vaste campagne de déstabilisation est orchestrée en instrumentalisant des experts pétroliers autoproclamés qui ont diffusé à grande échelle une série de contre-vérités sur le secteur pétrolier. L'objet des articles de ce dossier, rédigés par des professionnels du secteur, est de démontrer, de manière argumentée, l'inanité de ces assertions.



Ce dossier lance un appel : Tunisiens, réveillez-vous ! Alors que les secteurs du tourisme et du phosphate se trouvent aujourd'hui sinistrés, certains entendent maintenant saper un troisième pilier de l'économie tunisienne en s'attaquant au secteur de l'énergie. Du fait de la forte implication de ces trois activités sur notre balance commerciale, ce sont plusieurs milliards de dinars par an, en devises, qui sont en jeu. Cette situation est inacceptable. Elle fait prévaloir des intentions suspectes au détriment de l'intérêt national. C'est pourquoi nous affirmons que la patrie est aujourd'hui en danger.

Cette campagne de déstabilisation s'appuie en particulier sur une lecture biaisée d'un rapport de la Cour des comptes : un examen attentif de ce rapport montre que pas une de ses lignes ne parle de malversation, contrairement à ce que lui font dire les prétendus experts. C'est en effet à des améliorations à apporter dans la gestion des entreprises du secteur que ledit rapport est consacré comme de coutume. En outre, à l'affirmation «*l'Etat ne perçoit que des miettes de ces ressources*», un benchmarking

international démontre qu'en termes de fiscalité pétrolière globale, le Trésor tunisien perçoit près de 80% des recettes, la Tunisie se classant parmi les pays où la part qui revient ainsi à l'Etat est la plus élevée.

Ce dossier répond ensuite à la question : Y a-t-il détournement de la production nationale d'hydrocarbures ? A ce sujet, nous proposons une analyse du bilan matière des disponibilités d'hydrocarbures à partir de bilans détaillés publiés par l'Agence internationale de l'énergie (AIE). On peut en conclure que le détournement physique en Tunisie relève de la pure (?) imagination. Néanmoins, deux phénomènes prennent des proportions inquiétantes : la contrebande de produits pétroliers aux frontières et le détournement de l'électricité résidentielle.

Par ailleurs, à la question de savoir si la Tunisie baigne dans l'huile de pétrole, une analyse approfondie permet de répondre que les réserves connues exploitables de pétrole et de gaz ne permettent plus d'assurer une production suffisante d'hydrocarbures à même d'équilibrer la demande intérieure. Les ressources potentielles permettraient de répondre en partie à la demande



La subversion de Roger Mucchielli

Une « technique d'affaiblissement du pouvoir et de démoralisation des citoyens » plus insidieuse que séditeuse en raison d'une asymétrie des rapports de force, elle agit sur l'opinion par effet de pourrissement. Ses agents noyauteurs pratiquent l'entrisme dans les groupes-clés, l'observation-participation, l'influence. Son efficacité repose sur trois principes manipulateurs concomitants : paraître de bonne foi, parler au nom du bon sens, en appeler toujours à la justice et à la liberté. Une guerre de la com., ni plus ni moins. Son support privilégié est donc bien entendu la propagande noire, qui cherche à tromper l'adversaire sur l'origine ou l'appartenance de l'action de propagande. Les mass media servent de tremplin au triple objectif de la subversion : démoraliser la nation visée et les groupes qui la composent ; discréditer l'autorité, ses défenseurs, ses fonctionnaires, ses notables ; neutraliser les masses pour empêcher toute intervention spontanée générale en faveur de l'ordre établi, au moment choisi pour la prise non violente du pouvoir par une petite minorité. Par une « panique muette », les membres de la collectivité sont ainsi isolés et désolidarisés : Mucchielli nomme cela la neutralisation active.

La subversion met en œuvre diverses méthodes de pression au changement, de persuasion et de conversion des esprits. La propagande de recrutement et d'expression se double d'une propagande d'endoctrinement ou d'intégration, destinée à l'uniformisation idéologique. L'agitation, forme moderne de la propagande, a étendu le champ d'action de la subversion, avec l'organisation trinitaire parti / chef / doctrine d'exploitation des mécontentements. L'objectif est de détacher du pouvoir tous ceux qui lui resteraient loyaux...

La révolution, expose Mucchielli, se fait à présent avec l'accord de un pour mille (rien de bien neuf en fait, à regarder 1789, 1917 ou encore la FED). La minorité active utilise les nouveaux moyens de communication pour créer chez le récepteur apathique la réalité qui sied à la subversion. L'ère de l'image permet d'en appeler à ses tripes et à son irrationalité. Le réel importe peu. Par la manipulation du langage, les subversifs utilisent les mots à forte charge émotionnelle, car les mythes, note Mucchielli, sont davantage mobilisateurs que les réalités objectives. D'où l'invocation fictive – mais galvanisante – du « peuple », l'invention de la notion de « majorité silencieuse » pour s'auto-légitimer, etc., en se proclamant bien entendu (à l'époque) socialiste – comme on se dirait aujourd'hui démocrate-humaniste-partisan des droits de l'homme contre les forces réactionnaires des heures les plus sombres. Ce dernier point a son utilité : parer de « l'auréole de la justice sociale et de l'authenticité des idéaux révolutionnaires. » Et l'avantage de pouvoir cataloguer tout individu loyal comme réactionnaire pour le pousser à se détacher du pouvoir.

Source : notes sur œuvres, scriptoblog.com, novembre 2011

croissante et de réduire notre déficit énergétique. Les perspectives les plus prometteuses à cet égard se situent dans le grand Sud tunisien, qui recèlerait en gaz de schiste de quoi combler nos besoins gaziers pour plusieurs décennies. Mais encore faudrait-il lancer au plus tôt un programme exploratoire bien circonscrit, qui permettrait de savoir à quoi s'en tenir réellement, quant à l'existence et l'étendue des réserves éventuelles en la matière.

Le présent dossier montre que du fait des perturbations qu'elle a subies récemment, l'activité pétrolière est dans une très mauvaise passe. Alors que le déficit énergétique va en s'aggravant, passant de 0,5 à 3,8 millions de tonnes équivalent pétrole (tep) entre 2010 et 2014, les travaux d'explorations connaissent une chute drastique. Alors que les années 2000 ont connu une moyenne annuelle de 14 forages, 3 puits seulement ont été forés en 2014. Or sans exploration, aucune chance de découverte et donc de reconstitution au moins partielle des réserves. L'environnement sécuritaire, les troubles sociaux, les obstacles à une gestion efficiente des accords en vigueur et le gel de l'octroi des permis (résultant d'une certaine lecture de l'article 13 de la Constitution) sont parmi les autres causes profondes de cette contre-performance sans précédent dans l'histoire du pays. On enregistre dans ce cadre le départ de certaines compagnies pétrolières parmi les plus renommées.

Cette situation est d'autant plus navrante que malgré sa taille modeste, la Tunisie avait réussi au cours de la seconde moitié du siècle dernier, grâce au dévouement de générations de cadres nationaux, à concevoir et mettre en œuvre une politique énergétique efficace. Celle-ci, faite de mesures adaptées préservant les intérêts de l'État tunisien, a amené des compagnies de renommée mondiale à investir dans le secteur tunisien des hydrocarbures et à garantir une grande part de l'approvisionnement du pays en pétrole et en gaz dans de bonnes conditions.

Après des décennies de bonne planification et de bonne pratique, en particulier par comparaison avec les autres pays de la région, une diabolisation orchestrée du secteur a entraîné une détérioration du pouvoir décisionnel. Il faut agir rapidement car le temps coule et le déficit se creuse dramatiquement.

La Tunisie baigne-t-elle dans l'huile de pétrole ?



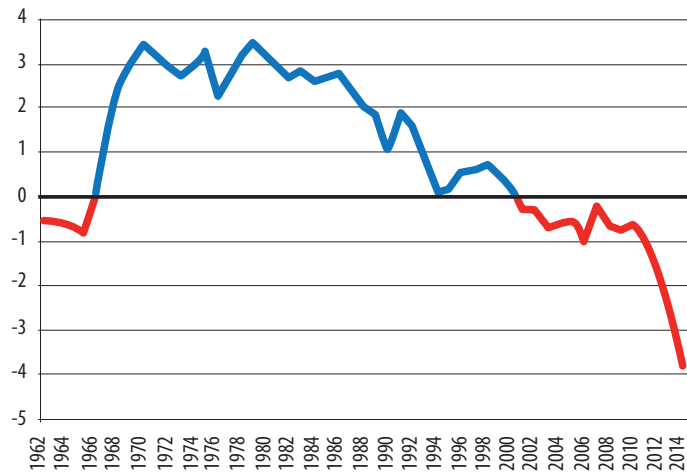


Forte dégradation du bilan énergétique depuis 2011

Le déficit énergétique s'est fortement aggravé au cours des quatre dernières années passant de 0,5 million de tep en 2010 à 3,8 millions en 2014. Cette détérioration résulte d'une baisse substantielle de la production nationale d'hydrocarbures ainsi que d'une réduction sensible des quantités de gaz achetées par l'Italie à l'Algérie durant cette période, tandis que la consommation nationale d'énergie n'a cessé d'augmenter.

Solde de la balance énergétique en millions de tonnes équivalent pétrole (Mtep) 1962-2014

Solde de la balance énergétique en millions de tonnes équivalent pétrole (Mtep)



NB: le solde énergétique est égal aux disponibilités diminuées de la consommation d'énergie primaire

Chute drastique des travaux d'exploration en 2014

Les travaux d'exploration, de forage en particulier, permettent de renouveler, au moins partiellement, les réserves d'hydrocarbures. Or 3 forages seulement ont été réalisés en 2014, contre une moyenne d'une quinzaine de puits d'exploration par an au cours de la décennie précédente. Une contre-performance historique !

Retrait inquiétant de compagnies parmi les plus réputées

Les réserves d'hydrocarbures, prouvées et exploitables, ont régressé de moitié au cours des trois dernières décennies. L'essentiel de ces réserves avaient été découvertes par des compagnies de taille moyenne à grande, telles que ENI, Shell, Total-Elf, Marathon ... Certaines de ces compagnies ont quitté la Tunisie, l'ENI étant la dernière en date.

En perspective, une aggravation du déficit

Le ralentissement des activités d'exploration et le renouvellement insuffisant des réserves d'hydrocarbures induisent une aggravation du déficit énergétique, doublé d'une forte détérioration de la balance commerciale. L'environnement sécuritaire, les troubles sociaux, les obstacles à une gestion efficace des accords en vigueur et le gel de l'octroi des permis (difficultés d'interprétation de l'article 13 de la Constitution) sont parmi les causes profondes de cette situation.

Critères de décision des investisseurs qui opèrent dans le secteur

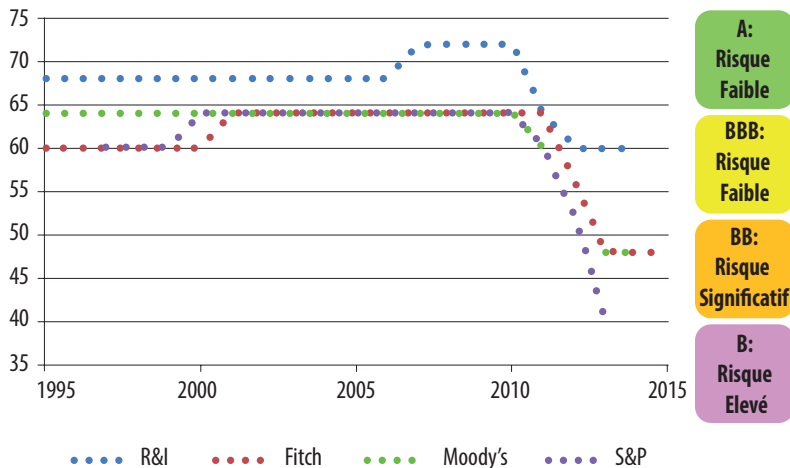
Le produit minier répond également aux règles de la concurrence et de la performance. La décision d'investissements des compagnies tient compte de trois principaux facteurs :

- La « prospectivité » ou les chances de succès,
- La fiscalité pétrolière du pays d'accueil et
- Le « risque pays »

Le classement publié par les agences de notation : a une influence sur ces décisions. Que disent donc ces agences ?

«Risque pays» : forte dégradation des notations depuis 2011

La Banque centrale de Tunisie donne sur son site web un historique des notations des trois grandes agences : Fitch Ratings, Moody's et Standard & Poor's, ainsi que celles de l'agence japonaise R&I. De 1995 à 2010, la Tunisie était considérée à risque modéré (BBB). Depuis 2011, cette notation dégringole à B (risque significatif à élevé). Bien que ces notations aient été contestées par les Tunisiens, elles constituent néanmoins une référence pour les investisseurs.

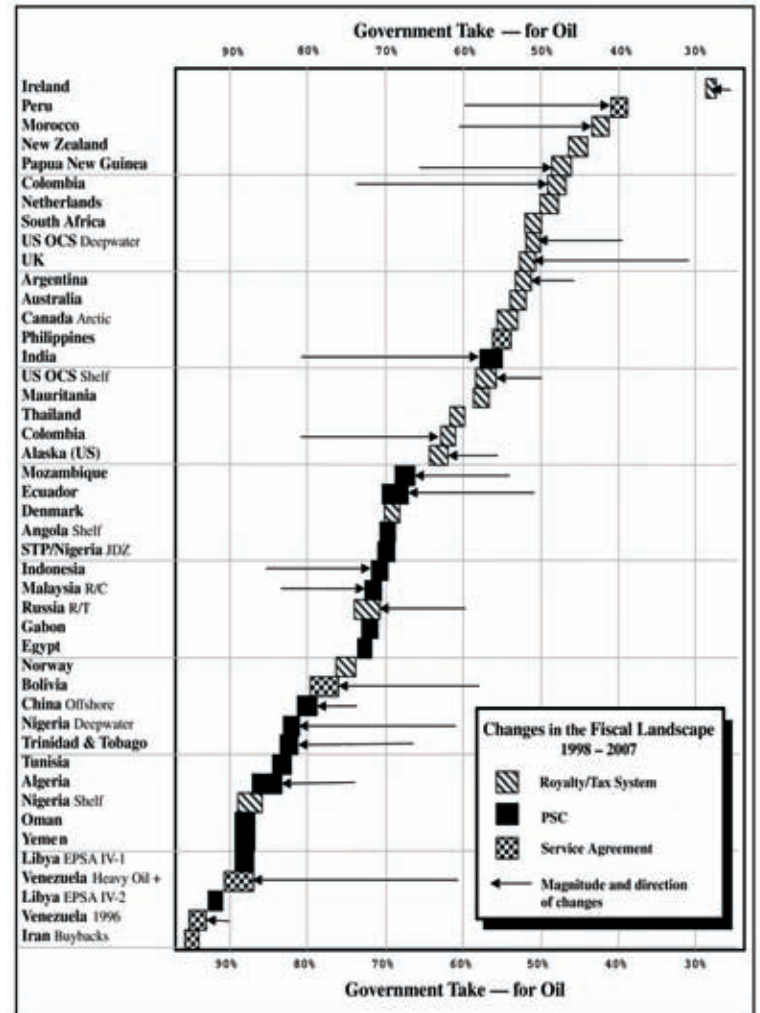


(d'après les données publiées par la BCT)

Malgré un potentiel limité, le prélèvement de la rente pétrolière atteint près de 80%

L'Etat tunisien ne participe pas au risque d'exploration. Mais en cas de découverte, l'Etat a la possibilité d'exercer une option de participation à hauteur de 50%. Dans ce cas, il contribue, a posteriori, au financement de sa quote-part des dépenses de développement et d'exploitation du gisement en question et rembourse sa quote-part des dépenses d'exploration. L'Etat perçoit par ailleurs différents

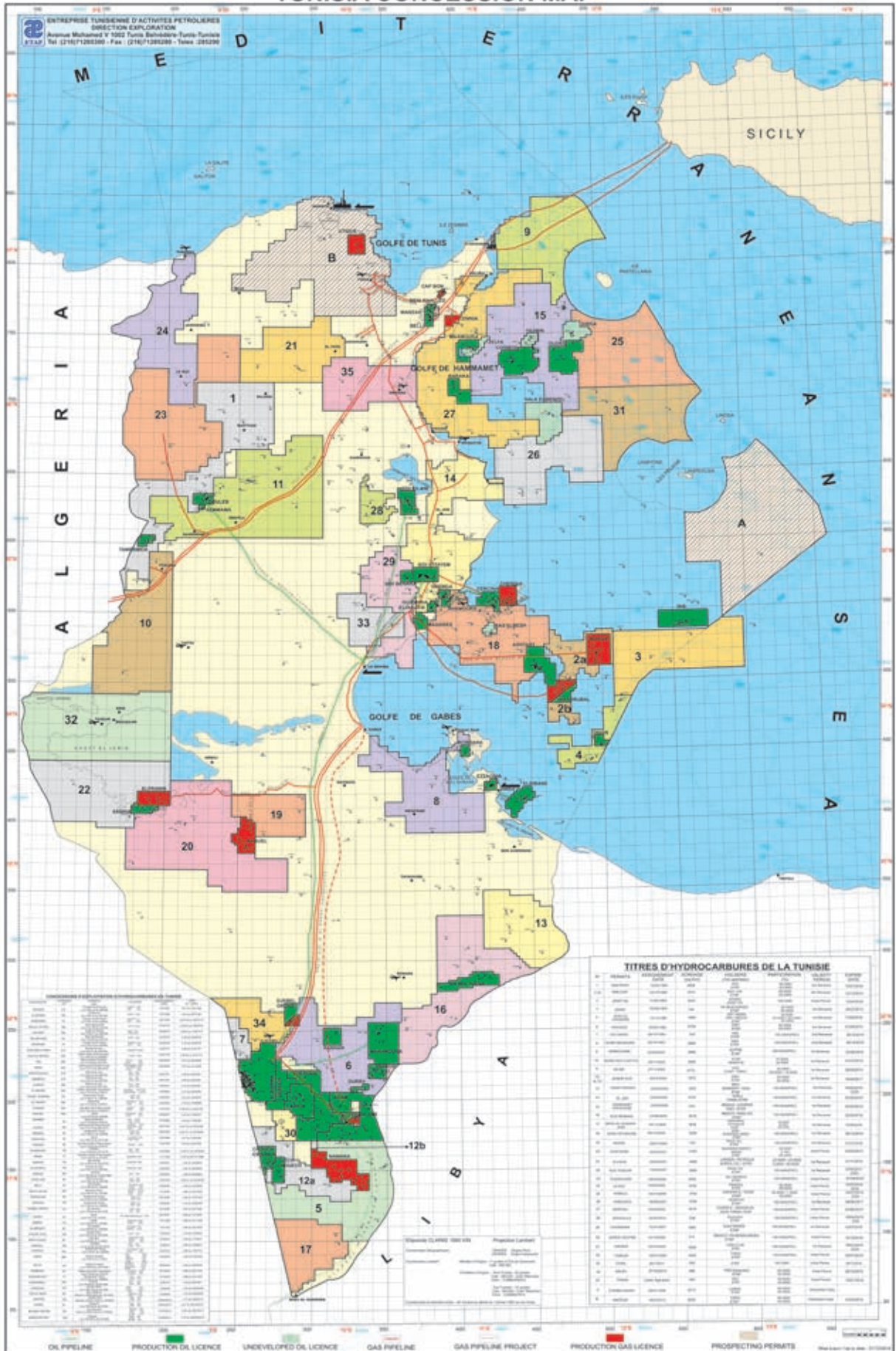
impôts et taxes. L'Etat prélève au total, près de 80% des recettes nettes de toutes dépenses, alors que la moyenne mondiale des prélèvements est de 65% (voir graphique ci-dessous). Le partage de la « rente pétrolière » constitue l'un des principaux critères de décision des investisseurs.



Le rendement de l'exploration a baissé depuis le milieu des années 80

Les « grandes » découvertes ont été faites en Tunisie dans les années soixante et soixante-dix. Les nouveaux gisements découverts depuis sont de taille beaucoup plus modeste. L'Institut Fraser, dans « Global Petroleum Survey, 2014 », classe la Tunisie parmi les pays bénéficiant de réserves d'hydrocarbures relativement faibles : 120 millions de tonnes, soit l'équivalent de 12 années de consommation, nettement inférieures à la moyenne mondiale .

TUNISIA CONCESSION MAP



Epuisement des réserves prouvées, mais des ressources potentielles à confirmer

Les ressources sont des réserves en devenir. Alors que les réserves sont une notion économique, les ressources sont plutôt une notion physique. Les réserves d'un gisement découvert après forage sont évaluées par des études géologiques, des analyses de laboratoire, des travaux de géophysique, des forages de développement, des études de réservoir et des évaluations technico-économiques de mise en production. Les ressources sont, quant à elles, estimées principalement par des études géostatistiques basées sur les caractéristiques géologiques des bassins sédimentaires.

Réserves prouvées (source : BP)	Huile	60 Mtep
	Gaz	70 Mtep
Ressources potentielles conventionnelles (USGS)	Huile	150 Mtep
	Gaz	70 Mtep
Ressources pétrole & gaz de schiste (EIA)	Huile	200 Mtep
	Gaz	700 Mtep

L'estimation des ressources conventionnelles publiée par l'US Geological Survey est souvent prise pour « argent comptant » par les réseaux sociaux. Quant aux ressources de gaz de schiste, elles pourraient s'avérer importantes mais encore faudrait-il lancer une première campagne exploratoire pour savoir ce qu'il en est physiquement, écologiquement, financièrement et fiscalement. Ce à quoi certains milieux s'opposent, en invoquant à tort ou à raison des atteintes à l'environnement.

Il y a lieu à cet effet d'exposer le sens donné à chacun des termes tel qu'admis par les bourses, les banquiers et autres institutions dans le domaine de l'énergie :

- Dans le cas de ressources non découvertes (ressources prospectives), il n'y a aucune certitude qu'une portion quelconque desdites ressources sera découverte.
- Si des ressources sont découvertes (contingent ressources), il n'y a aucune certitude qu'une portion quelconque de ces ressources pourra être produite de façon rentable.
- Pour que des ressources passent à la catégorie des réserves, tous les projets doivent être accompagnés d'un plan de développement démontrant leur rentabilité économique.

En conclusion, les réserves connues exploitables de pétrole et de gaz ne suffisent plus à satisfaire la demande intérieure aussi bien en termes de bilan annuel qu'en termes de bilan cumulé des dix ou vingt prochaines années. Les ressources potentielles, si elles venaient à être découvertes, permettraient de répondre en partie à la demande croissante et de limiter le déficit énergétique. Des mesures incitatives et réglementaires sont nécessaires pour la mise en valeur de ces ressources. ■

Mustapha El Haddad





Après le tourisme et le phosphate, le tour de l'énergie ?



La situation économique de la Tunisie est critique. La croissance est en panne et malgré la mise en place, pour 5 ans, d'un gouvernement issu d'élections libres et transparentes, les investisseurs ne sont pas revenus en masse. Cette situation engendre des conséquences néfastes sur le coût de la vie et sur l'emploi.

Des secteurs comme le tourisme, le phosphate et l'énergie ont une implication directe sur la balance commerciale et sur la capacité de l'économie tunisienne à redémarrer. D'abord le tourisme, grand pourvoyeur de devises qui a été fortement ébranlé par l'instabilité sécuritaire et les actes terroristes. Destination appréciée par les touristes, la Tunisie est délaissée pour des pays comme le Maroc ou la Turquie.

Par ailleurs, la production de phosphate s'est trouvée ramenée aux niveaux des années 1930. Encore une fois, nos clients s'adressent à nos concurrents et principalement au Maroc.

Comme si un tel gâchis ne suffisait pas, voilà maintenant que certains esprits malveillants entendent saper un troisième pilier de l'économie tunisienne en s'attaquant au secteur de l'énergie. Cette campagne s'appuie notamment sur les dires d'experts pétroliers autoproclamés:

- 1 • la Tunisie recèle de gigantesques ressources pétrolières ” cachées au public;
- 2 • ces ressources sont volées par les compagnies pétrolières et l'Etat n'en perçoit que des miettes ;
- 3 • un rapport de la Cour des Comptes est extrapolé pour propager des accusations graves qu'il ne contient pas.

Ces calomnies commencent à porter leurs fruits :

- 1 • la Tunisie produit beaucoup moins qu'elle ne le pourrait (23% de moins qu'en 2010), alors que ses importations croissent fortement, mettant en péril ses équilibres financiers ;
- 2 • Certaines compagnies pétrolières quittent la Tunisie et suspendent leurs investissements dans l'exploration ; on peut citer l'exemple de l'ENI dont l'histoire pétrolière est liée à celle de la Tunisie depuis 1961. Cette situation compromet l'espoir de renouveler nos réserves au moins partiellement et ne peut qu'aggraver notre déficit énergétique.
- 3 • L'Administration est paralysée et hésite à prendre des décisions fortes, de crainte d'être désavouée et livrée au lynchage médiatique tel qu'orchestré par la mouvance populiste et opportuniste de certains, ainsi que par la menace d'une forme d'acharnement judiciaire.

Plusieurs inquisiteurs du secteur de l'énergie invoquent, à l'appui de leurs accusations, le Rapport N° 27 de la Cour des comptes (2011) qu'ils manipulent en faisant état de corruption, malversation, fraude et de détournement de fonds. Or il est facile de vérifier assez rapidement, en lançant une recherche de mot dans le texte, que les vocables «corruption», «malversation», «fraude» ou «détournement» sont inexistants; seul le mot “vol” est cité — une seule fois — et cela dans un paragraphe qui ne concerne pas l'énergie. Le rapport soulève des problèmes de gestion, de dysfonctionnements et fait de judicieuses recommandations de correction, d'amélioration et de perfectionnement mais ne dit pas avoir décelé de fraude pouvant faire l'objet d'actions en justice. Il n'en reste pas moins que, certaines affirmations du rapport sont erronées et dénotent une connaissance insuffisante du domaine en question.

1. «Le contrôle a fait le constat de l'absence d'études permettant d'envisager les moyens d'assurer l'équilibre entre l'offre et la demande et de garantir la sécurité de l'approvisionnement»

Plus d'une trentaine d'études stratégiques ont été réalisées dans le secteur de l'énergie. Elles sont relatives par exemple, au développement des ressources et à la promotion du gaz, au développement du marché national au niveau industriel et résidentiel avec pour objectif de réduire la consommation de GPL importé, fortement subventionné et dont la

distribution est très coûteuse. Des task forces ont été mises en place dans toutes les activités relevant de l'énergie (développement de la production nationale de pétrole et de gaz, développement de la consommation de gaz, mise en place d'un plan solaire tunisien, étude d'opportunités sur l'électronucléaire, gestion de la subvention des hydrocarbures, mix énergétique de la production électrique à l'horizon 2030), etc...

Plusieurs conclusions de ces études ont été mises en œuvre et continuent à donner des résultats satisfaisants, notamment :

- Efficacité énergétique dans les différents secteurs d'activité;
- plan directeur gaz: 207 000 abonnés en 2004, 490 000 en 2010 et 709 000 en 2014 ;
- lois sur la cogénération au gaz naturel et sur l'autoproduction de l'électricité à partir d'énergies renouvelables ;
- développement de l'utilisation du chauffe-eau solaire et du photovoltaïque résidentiel.

2 «La production nationale en gaz naturel est passée de 1,8 tep (tonne équivalent pétrole) en 2007 à 2,7 tep en 2010. Le volume de gaz perdu sur les champs de production du fait de sa combustion est estimé à 11% des quantités produites en 2010, ce qui est susceptible de nuire à l'environnement et de causer la dispersion d'une partie du potentiel gazier national.»

Signalons tout d'abord une erreur d'unité physique : il s'agit de millions de tep (tonne équivalent pétrole) et non de tep. Concernant le volume de gaz perdu sur les champs de production en Tunisie, il était effectivement de 11% en 2010 et il a sensiblement baissé depuis. Rappelons que la quantité de gaz perdue en Algérie est 15 fois supérieure et dépasse même notre production totale. Le gaz torché en Russie représente 5,5 fois notre production totale. Or ces deux pays sont de très gros producteurs de gaz et disposent à cet effet d'une infrastructure de transport très développée, alors que le gaz produit en Tunisie est surtout du gaz associé issu de gisements de pétrole, lesquels ne sont pas tous reliés au réseau gazier. Le projet Tetu (torches éteintes en Tunisie) qui remonte à plusieurs décennies, a été freiné par la faible rentabilité des investissements nécessaires. Le projet de production d'électricité d'El Bibane, réalisé au début des années 2000 dans le cadre du Code des hydrocarbures, constitue un exemple d'alternative à la réalisation d'un gazoduc quand le réseau électrique est proche.

Cette recommandation pour réduire les pertes est bienvenue, mais elle n'est pas une preuve de corruption, de fraude ou autres délits.

3. «Il a été constaté que les contrats conclus avec les concessionnaires ne prévoient aucune formule permettant au Trésor de tirer profit de l'évolution des prix mondiaux des carburants puisqu'ils n'établissent pas un prix référentiel au-delà duquel il est automatiquement procédé à la répartition des gains additionnels».

Avec cette remarque, la Cour des comptes semble ignorer les dispositions du cadre réglementaire tunisien. En effet, la réglementation fiscale pétrolière est basée sur le rapport R qui ajuste annuellement la fiscalité des concessions selon ses performances économiques (l'ajustement se fait sur le taux de la redevance et celui de l'impôt sur les bénéfices). Ce rapport R est défini par :

$$R = \frac{\text{(Somme des chiffres d'affaires) moins (Somme des taxes)}}{\text{Somme des dépenses (exploration + développement + exploitation)}}$$

Le chiffre d'affaires est le produit de la production par le prix des hydrocarbures. Ainsi, l'augmentation de la production entraîne l'augmentation du rapport R, de la redevance et de l'impôt sur les bénéfices. L'augmentation du prix des hydrocarbures entraîne également l'augmentation du rapport R et donc de la redevance et de l'impôt sur les bénéfices qui a été l'objet de la remarque de la Cour des comptes. Suivant la valeur du rapport R, la redevance évolue de 2 à 15 % de la production et l'impôt sur le bénéfice de 50 à 75 %. De plus, les comparaisons internationales sur la fiscalité pétrolière (benchmarking) montrent que la fiscalité tunisienne procure un partage de la rente pétrolière qui est comparable à celle de grands pays pétroliers comme l'Algérie.

4. «Il a été relevé que l'ETAP ne procède pas à la validation préalable des dépenses des travaux d'exploration, prenant ainsi le risque de supporter des charges excessivement estimées par son partenaire en cas de découverte avérée de pétrole économiquement exploitable. Le contrôle a posteriori permettrait difficilement à l'ETAP de vérifier efficacement l'acceptabilité et la régularité des dépenses effectuées»





L'ETAP ne participe pas aux dépenses d'exploration d'une découverte avant qu'elle ne soit évaluée comme économiquement exploitable. Durant cette phase, le contrôle est uniquement technique et budgétaire. L'objectif est en effet de s'assurer que le titulaire du permis a accompli ses obligations au titre de la convention qui le lie à l'Etat.

Lorsque la découverte est effective, que le plan de développement est approuvé par l'ETAP et l'Administration et qu'une concession de production est attribuée, l'ETAP revient sur toutes les dépenses d'exploration pour en faire l'audit approfondi et ne valider puis rembourser que les dépenses techniquement acceptables et justifiées. En cas de litige, l'ETAP ou la compagnie pétrolière peut recourir à l'arbitrage international ou à l'arbitrage d'un expert conformément aux dispositions contractuelles.

5. «Après avoir exercé son droit de préemption, l'ETAP a cédé, sur recommandation de l'autorité de tutelle, 45% de la concession à une société britannique en vertu d'un accord approuvé par son conseil d'administration, bien que l'étude de rentabilité ait prouvé que l'option d'achat des parts du cédant et le développement direct du champ était la plus indiquée sur le plan économique.»

Le développement de Chergui, car c'est de ce gisement dont il s'agit, est passé par de multiples péripéties. La Tunisie a toutefois réussi à tirer le meilleur de ce développement. En effet :

- 1 • L'avancement du projet enregistrait des retards importants. Les études d'ingénierie se sont avérées insuffisantes et incomplètes. De plus, est venu s'ajouter le glissement du dinar tunisien (pour un contrat au forfait en monnaie locale où plus de 70% des dépenses sont en devises) et l'augmentation des prix de l'acier et des équipements en général. Ceci a eu pour conséquences pour l'entrepreneur des travaux de développement de la concession de Chergui de ne plus être en mesure de faire face à ses obligations;
- 2 • A la suite de quoi, le co-titulaire étranger de la concession a mis ses intérêts à la vente puis choisi une société n'ayant aucune expérience dans la gestion directe de développement et d'exploitation des hydrocarbures;
- 3 • Face à cette situation, l'Etat a fait prévaloir son droit de préemption à travers l'ETAP et a acquis les 49% restants des intérêts de la concession;
- 4- Devant les incertitudes des études économiques et l'absence d'expérience directe de l'ETAP dans le développement des gisements de gaz, l'Etat a décidé de rétrocéder une partie des intérêts à une société ayant de sérieuses références dans l'ingénierie, le développement et l'exploitation des gisements ;

5- Les négociations de l'ETAP avec le partenaire étranger ont permis d'améliorer les intérêts de l'ETAP dans la concession et de les porter à 55 % contre 51 % initialement, sans incidence financière.

A la suite de ces décisions et grâce aux capacités en ingénierie et à la conduite du projet par le nouveau partenaire de l'ETAP, le gisement a pu être mis en production un an après la conclusion de l'accord.

6. «En vue de développer davantage les ressources de l'Etat, la Cour des comptes insiste sur la nécessité de reconsidérer les contrats et les accords conclus pour l'exploitation du gazoduc transtunisien, notamment en ce qui concerne le taux de la redevance appliquée et la méthode de sa liquidation»

Voir à ce sujet l'encadré ci-contre : «Gazoduc Trans-Tunisien, les coulisses d'une négociation.» ■





GAZODUC TRANSTUNISIEN

Les coulisses d'une négociation

Au début des années 90, le patron de la SNAM (entreprise d'Etat italienne opérateur du gaz en Italie) vient trouver les responsables tunisiens pour évoquer un renforcement du gazoduc transtunisien en vue de transporter des quantités supplémentaires de gaz. Il n'est pas question alors dans son esprit d'investir pour un deuxième ouvrage similaire au premier, mais simplement de réaliser des loops sur quelques portions du tracé, qui auraient normalement suffi à faire l'affaire pour les nouveaux achats de gaz algérien tels qu'envisagés à ce stade.

La partie tunisienne a alors fait valoir qu'une telle opération ne saurait en aucun cas être considérée comme relevant d'un nouveau projet, mais simplement comme une extension naturelle de l'ouvrage existant. Ce qui, pour le gaz supplémentaire transitant par la Tunisie au-delà de 12 milliards de mètres cubes par an, se traduirait par l'application mécanique d'un taux majoré à 6% (au lieu du taux de base de 5,25%), puis à 6,75% (à partir de 16 milliards de mètres cubes), comme prévu dans l'accord conclu à la fin des années 70.

En revanche, si un deuxième gazoduc était posé à côté du premier, avec la même capacité, il devenait possible de défendre le principe qu'il s'agissait là d'un ouvrage nouveau, virtuellement autonome par rapport au premier et se suffisant à lui-même. Il serait dans ce cas justiciable d'un accord séparé dont les termes pourraient être identiques au premier accord, le barème applicable aux nouvelles quantités en transit pouvant alors être «ré-initialisé» en repartant du taux de base de 5,25%.

L'idée à la base de cette négociation, c'était qu'il fallait miser sur le volume, plus que sur le taux. Et en effet, la SNAM a été ainsi encouragée à aller au-delà des achats supplémentaires de gaz alors envisagés en ce début des années 90, et à se décider à doubler les quantités achetées en Algérie et devant transiter

par le territoire tunisien (soit 24 milliards de mètres cubes par an en tout, au lieu des 12 de départ).

Des esprits chagrins croient plus malin après coup d'agiter comme exemple à suivre le cas marocain, concrétisé quelques années plus tard avec un taux de prélèvement fiscal plus élevé (7%). On peut cependant retourner l'argument. En effet, la capacité de l'ouvrage traversant le Maroc (Gazoduc «Maghreb-Europe»), fixée à 8 milliards de mètres cubes par an fin 1996, a été augmentée en 2004 de 40% à 11 milliards de mètres cubes par an, et les choses en sont restées là depuis lors. En 2011, un nouveau gazoduc (le «Medgaz») a été posé entre l'Algérie et l'Espagne, avec une capacité de 8 milliards de mètres cubes par an, mais il relie directement les côtes algériennes et espagnoles sans passer par le Maroc.

La deuxième idée sous-jacente au choix d'une duplication contractuelle pure et simple prenait en compte le facteur délai. Car sur la base ainsi définie d'un «copier-coller» de l'accord initial dans des termes identiques, l'affaire pouvait être réglée rapidement. Cette dimension temporelle est aujourd'hui invisible aujourd'hui, maintenant que les délais sont écoulés. Mais il apparaissait bien à l'époque que sa prise en compte pouvait s'avérer tout aussi payante que l'effet volume. En effet, les calculs d'actualisation montraient que signer un tel accord le jour J rapporterait tout autant à l'Etat tunisien qu'un accord hypothétique qui serait conclu une année plus tard avec des rentrées fiscales supérieures de 10%. Et l'argument a porté quand le projet d'accord final a été examiné par le Conseil ministériel tenu sous la présidence de Si Hamed Karoui, avant d'être soumis à l'Assemblée nationale.

C'est ainsi que le doublement du gazoduc a été lancé dans des délais records, pour le bénéfice de toutes les parties prenantes: Tunisie (en tant que pays de transit), Algérie (en tant qu'exportateur), et Italie (en tant qu'acheteur du gaz). ■

Kemal Rekik



Y a-t-il détournement de la production nationale d'hydrocarbures?

L'une des questions qui sous-tendent la campagne « Winou el petrol » est relative à un prétendu détournement des hydrocarbures. Dans le présent article, nous proposons une analyse du bilan matière des disponibilités en pétrole et en gaz naturel et de leur utilisation en Tunisie. Nous procéderons à cet effet à une analyse séparée du bilan relatif au pétrole brut, aux produits pétroliers (Essence, gazoil, fioul, GPL...) et au gaz naturel.

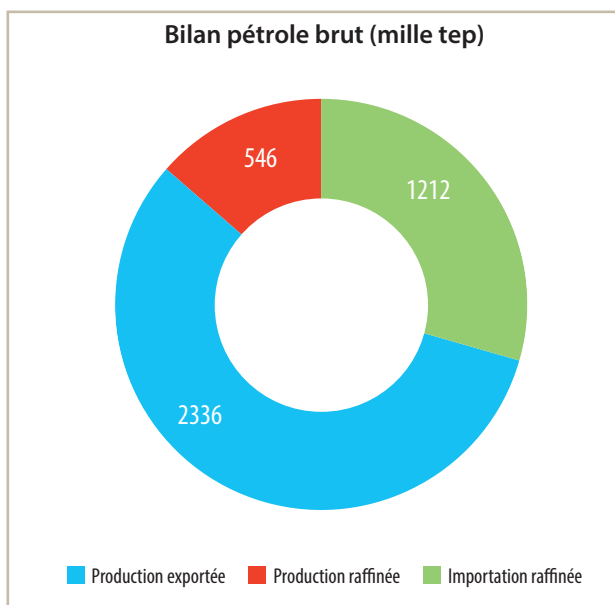
Le détournement physique du pétrole brut en Tunisie relève de la pure (?) imagination

En 2014, la Tunisie a produit 2,8 Mtep (million de tonne équivalent pétrole) de pétrole, en a importé 1,2 et exporté 2,3.

La production nationale provient d'une trentaine de concessions, dont les plus importantes ont été celles d'El Borma dans le Sud et d'Ashtart dans le golfe de Gabès. Le pétrole brut n'est pas utilisé en l'état, il est raffiné pour obtenir des produits pétroliers tels que

le gazole, l'essence et le GPL. La part du pétrole brut produit en Tunisie et traité par l'unique raffinerie de Bizerte est relativement faible : 19% de la production nationale en 2014. Le reste est exporté par l'Entreprise tunisienne d'activités pétrolières (ETAP) (46% de la production nationale) et par les compagnies privées (35%).

L'Etat détient des participations dans les concessions pétrolières soit directement (c'est le cas pour quatre concessions dont El Borma et Sidi El Itayem), soit à travers l'ETAP (27 concessions dont Ashtart, Sidi El Kilani et Ezzaouia). En 2014, une part importante de la production nationale est revenue à l'Etat tunisien au titre de sa participation dans les concessions (environ 50% de la production nationale), au titre de la redevance et au titre du marché local, (respectivement 10% et 20% de la quote-part de la compagnie privée). Les exportations sont effectuées par l'ETAP et par les compagnies privées pour leurs quotes-parts respectives de la production. La quote-part revenant à l'Etat est commercialisée par l'ETAP qui détient le monopole des exportations et des



importations du pétrole brut pour le compte de l'Etat, y compris pour les besoins de la raffinerie de Bizerte.

Les flux de pétrole brut sont contrôlés à toutes les étapes techniques et par différents organismes. Des relevés quotidiens sont faits pour chaque concession au niveau des têtes de puits, du réseau de collecte, du centre de traitement, parc de stockage et du transport du pétrole brut. La réglementation exige par ailleurs que tout échange commercial soit réalisé au moyen d'un système de comptage agréé par la métrologie légale. La comptabilisation des volumes

produits est assurée par les différents opérateurs de production, une vingtaine au total ; le transport jusqu'au terminal pétrolier de La Skhira et les expéditions à partir de ce terminal sont assurés par la TRAPSA, société d'Etat. Toutes les opérations d'expédition à partir des champs pétrolifères, d'exportation et d'importation se font sous le contrôle des Douanes et sont certifiées par des bureaux de contrôle indépendants représentant respectivement le vendeur et l'acheteur. Les services de la Direction générale de l'énergie et l'Observatoire national de l'énergie assurent un suivi régulier de ces activités.

Les bilans détaillés, de 1990 à 2012, publiés par l'AIE, sont «bouclés» moyennant la prise en compte des «différences statistiques» qui résultent principalement d'erreurs de conversion. Les «différences statistiques» peuvent être positives ou négatives, selon les années. Entre 1990 et 2012, pour la Tunisie, le cumul moyen de ces «différences statistiques» a été positif de 1,0% des disponibilités de pétrole brut.

En conclusion, l'analyse du bilan matière depuis 1990 n'a pas permis de déceler un détournement physique de pétrole brut. La comptabilisation des flux se fait à plusieurs stades et par différents organismes. Les exportations et les importations s'opèrent selon les normes internationales de la profession.

La contrebande des produits pétroliers prend des proportions inquiétantes

En 2014, la Tunisie a produit 1,8 Mtep de produits pétroliers, en a importé 3,2 et exporté 0,8.



La STIR, qui dispose de l'unique raffinerie du pays à Bizerte, a le monopole des importations et des exportations des produits pétroliers (à l'exception du kérosène aviation et du coke de pétrole). Il faut noter cependant qu'une certaine part de la consommation nationale est fournie par la contrebande.

Les produits pétroliers sont distribués auprès de l'utilisateur final par plusieurs sociétés de distribution, telles que Agil, Oilibya, Shell, Staroil, Total... Les produits pétroliers sont cédés par la STIR aux distributeurs à des prix subventionnés.

Le transport des produits pétroliers entre la STIR et les sociétés de distribution se fait de différentes manières : par caboteur entre les quelques terminaux du littoral (Bizerte, La Goulette, Radès, Sousse, La Skhira, Zarzis), par pipeline entre Bizerte et Tunis et par camion-citerne.

En 2014, la consommation nationale de produits pétroliers a été de 4,2 Mtep.

Elle se compose principalement de gazole (45% de la consommation nationale de produits pétroliers), de GPL (13%), d'essence (13%). Les produits pétroliers sont utilisés principalement par le secteur des transports (pour 52%), le secteur industriel (19%), le secteur résidentiel (13%).

Comme pour la production de pétrole brut, le contrôle des flux se fait aux divers stades techniques : la réception, le traitement, le stockage et le transport. Différents opérateurs interviennent à

chacun de ces stades (la STIR, les transporteurs, les distributeurs). Les échanges commerciaux doivent se faire au moyen de compteurs agréés par la métrologie légale. Les exportations et les importations se font sous le contrôle des Douanes et sont certifiées par des bureaux de contrôle indépendants. Enfin, un suivi est assuré par les services de la DGE et par l'Observatoire national de l'énergie.

Comme pour le pétrole brut, les bilans annuels détaillés, publiés par l'AIE, sont bouclés moyennant la prise en compte de «différences statistiques». Entre 1990 et 2012, pour la Tunisie, le cumul annuel moyen de ces «différences statistiques» est positif pour les produits pétroliers (0,4% des quantités disponibles sur la période considérée).

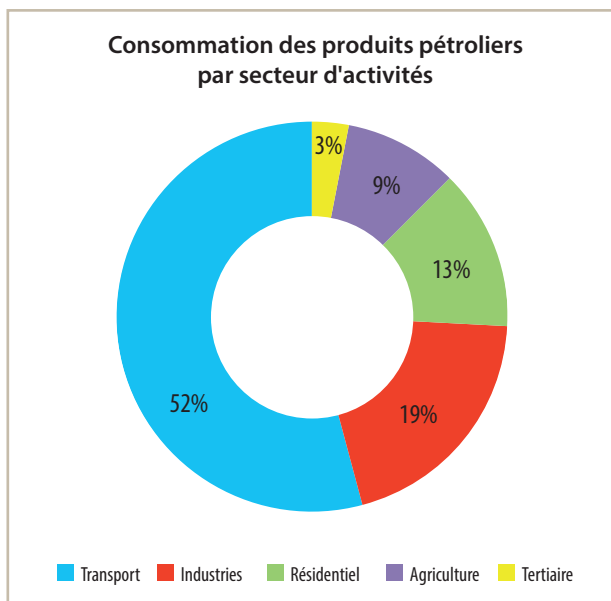
En conclusion, l'analyse du bilan matière depuis 1990 n'a pas permis de déceler de détournement physique des produits pétroliers. Par contre, la contrebande de ces produits s'élèverait à plusieurs centaines de millions de dinars par an.

Le détournement de l'électricité résidentielle se chiffre en centaines de millions de dinars

En 2014, la Tunisie a produit 2,3 Mtep de gaz naturel, en a prélevé 0,3 au titre du transit du gaz algérien par la Tunisie et en a importé 2,4. La production nationale de gaz naturel provient de 14 concessions de pétrole et/ou de gaz, dont principalement celles de Miskar, d'Hasdrubal et de Adam. L'Etat prélève sa part de la production au titre de ses participations et au titre des royalties dues par les compagnies privées. A l'exception de la concession de Miskar, l'Etat détient des participations dans toutes les concessions (50,5% en moyenne hors Miskar).

La totalité de la production nationale est cédée à la STEG, qui détient le monopole de la distribution du gaz naturel, soit par les compagnies privées, pour la part de gaz naturel leur revenant, soit par l'ETAP pour la part revenant à l'Etat. Le gaz naturel est utilisé par les secteurs de l'électricité (74% des disponibilités), l'industrie (18%), le secteur résidentiel (5%) et le secteur tertiaire (3%). Depuis 2005, le nombre annuel de nouveaux logements raccordés au réseau gazier a été de 70 000. En 2014, ce nombre a été réduit des 2/3.

Comme pour les concessions de pétrole brut, le contrôle des flux de gaz naturel se font quotidiennement et à différents stades techniques (au niveau des puits de production, du réseau de collecte, du centre de traitement et du réseau de transport). Les transferts commerciaux doivent se faire par des moyens de comptage conformes aux exigences de la métrologie légale. Les importations et les exportations se font sous le contrôle des Douanes. Le transport du gaz





algérien en transit est assuré par SERGAZ, une société mixte tuniso-italienne. Un suivi est assuré par ailleurs par les services de la DGE et par l'Observatoire national de l'énergie. Comme pour le pétrole brut et les produits pétroliers, les bilans annuels détaillés, publiés par l'AIE, sont bouclés moyennant la prise en compte de « différences statistiques ». Entre 1990 et 2012, pour la Tunisie, le cumul annuel moyen de ces « différences statistiques » a été négatif de 0,6% des disponibilités.

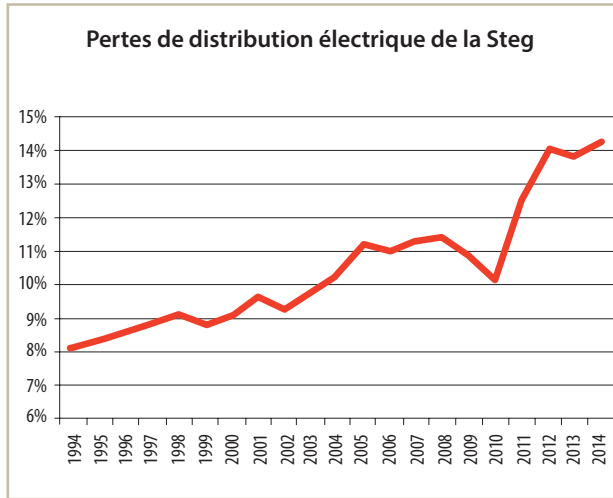
La STEG subit indirectement des détournements de plus en plus importants à travers la distribution de l'électricité résidentielle. En 2014, les pertes de distribution de la STEG ont atteint 2,5 milliards de kWh, soit 14% de ses ventes d'électricité.

A titre de comparaison, ces pertes étaient de 8% vingt ans plus tôt et elles ne sont que de 6% pour les pays de l'Union

européenne. En 2014, nous estimons le détournement de l'électricité par des utilisateurs peu scrupuleux à un milliard de kWh, ce qui correspond à un coût d'environ 200 millions de dinars pour l'Etat.

Conclusion

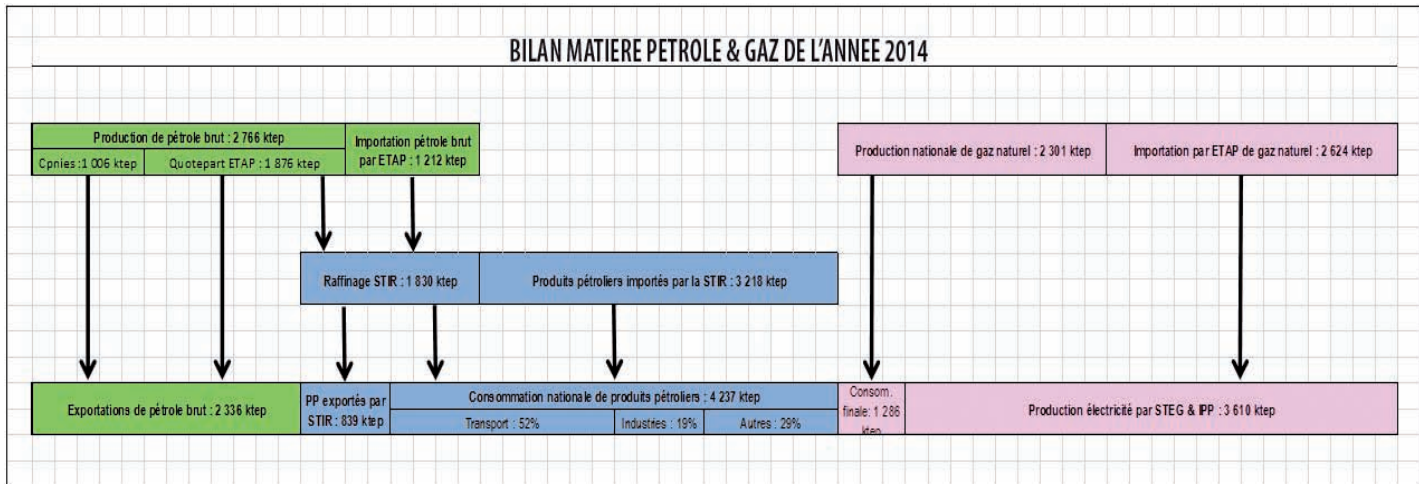
L'analyse détaillée des bilans matières établis par des institutions indépendantes les unes des autres n'a pas permis de déceler des écarts entre ressources et emplois du pétrole brut, des produits pétroliers ou du gaz naturel. Les accusations de détournement physique des hydrocarbures au profit d'intérêts occultes et/ou étrangers ne repose sur aucune base quantitative. Des institutions publiques spécialisées, par gamme de produits, contrôlent les différentes étapes techniques, de la production à la distribution. Le cadre réglementaire mis en place par l'Etat est suffisamment explicite, il permet de contrôler les flux de produits et de préserver ainsi les intérêts de la communauté.



Cependant, le secteur de l'énergie souffre de deux formes graves de malversations qui sont passées sous silence par la campagne «Winou el petrol» : la contrebande de produits pétroliers pratiquée par des groupes mafieux et le détournement de l'électricité publique par des utilisateurs indelicats.

Ces deux dérives prennent des proportions inquiétantes non seulement pour l'économie nationale mais de plus en plus pour l'intégrité du pays. La qualité et l'efficacité du contrôle de ces débordements dépendent d'une volonté politique ferme d'en finir avec ces dérives en mettant à la disposition des institutions publiques les ressources adéquates leur permettant de mener à bien leur mission. ■

M.E.H.



Sources de données : rapports annuels STEG & ETAP, Bilan annuel ONE, Site de l'AIE ;

Dans l'hypothèse d'un volume de contrebande correspondant à 10% de la consommation nationale de produits pétroliers ;



Winou el petrol ?

